N°	Bonne réponse	Justification
1	B. Est le régime de droit commun	En matière de TVA, le fait générateur est généralement constitué par l'encaissement du prix. Le régime des débits constitue une option sous conditions.
2	B. Exonérées sans droit à déduction	La TVA supportée sur les achats affectés à des opérations exonérées sans droit à déduction n'est, en principe, pas récupérable.
3	A. Des charges déductibles hors taxes	Pour une simple réparation d'une camionnette utilitaire, la charge est déductible si elle est engagée dans l'intérêt de l'exploitation et justifiée. La TVA est récupérable si les conditions légales du droit à déduction sont remplies.
4	B. Les tantièmes spéciaux	Dans le cadre de ce QCM, les tantièmes spéciaux sont distingués des tantièmes ordinaires, qui constituent une distribution de bénéfices et ne sont pas déductibles fiscalement.
5	B. Un revenu foncier	Le revenu perçu par le propriétaire en contrepartie de la location d'un terrain agricole relève, en principe, des revenus fonciers.